

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°16

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **trente avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 24 avril 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.
M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente informe le Conseil d'une
possibilité de céder une emprise foncière en ZAE Sud-Allier à
Lapalisse.

Le terrain concerné se situe sur la parcelle cadastrée
section ZM 35, d'une superficie d'environ 6 842 m².

L'acquéreur, Monsieur Jonathan GRANDE, pour la
société en cours de création, souhaite implanter un site dédié
au négoce de véhicules utilitaires, industriels et poids lourds
avec développement progressif d'un ensemble comprenant
showroom, espace de préparation, bureaux et à terme un atelier
mécanique et carrosserie de type concession.

Le prix de vente sera de 12 € H.T. le m².

Madame la Présidente demande à l'assemblée
délibérante de bien vouloir l'autoriser à céder cette parcelle de
terrain à Monsieur Jonathan GRANDE, pour la société en cours
de création.

OBJET :

**ZAE SUD-ALLIER
Cession de terrain.**

Prenant en compte les explications de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession de la parcelle ZM 35 à Monsieur Jonathan GRANDE, pour la société en cours de création, d'une superficie d'environ 6 842 m², au prix de 12 € le m²,

La superficie exacte sera définie par le bornage de cette parcelle, dont la prestation reste à la charge de la Communauté de Communes.

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ces transactions.

- de désigner l'Étude NOTAVI (03300 CUSSET) pour établir l'acte de vente de cette parcelle.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 13 MAI 2026
Publié le : 13 MAI 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »